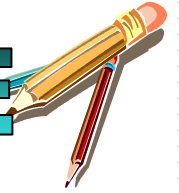




ACCUEIL PERISCOLAIRE

Facturation



(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 19 mai 2011)

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont réétudiés chaque année à la même période et sont calculés en fonction du quotient familial

QF	TARIFS
QF1 moins de 549	1.35 €
QF2 de 550 à 699	1.60 €
QF3 de 700 à 1000	1.80 €
QF4 supérieur à 1000	1.80 €
Gouter du soir	0.30 €
Pour les familles ayant 2 enfants à la garderie	-10%
Pour les familles ayant 3 enfants à la garderie	-20%
Pour chaque enfant supplémentaire	-10 %



La facturation est établie à la vacation (matin et/soir) et intervient en début de mois suivant et **payable au Trésor Public de Saint-Georges les Baillargeaux**.



NB : si changement de situation professionnelle en cours d'année le signaler à la mairie.

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque ; à réception de la facture ; mettre à l'ordre du Trésor Public

Paiement par CESU (Chèque Emploi Service Universel) : Valable pour l'accueil périscolaire Maternelle et Élémentaire.

Informations

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

(Uniquement en période scolaire et pour les enfants scolarisés aux écoles Tony Lainé et Paul Emile Victor)

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

NB Pour les inscriptions aux accueils périscolaires remplir la fiche sanitaire n° 2 en annexe et la remettre en mairie.

Différents projets éducatifs sont mis en place :

-Création d'un jardinet à l'accueil périscolaire élémentaire et confection de mets « l'art culinaire » à l'accueil périscolaire maternelle.

-**L'atelier « lire et faire lire »** (action nationale initiée par Alexandre Jardin) pour transmettre le plaisir de lire aux enfants. Une lectrice bénévole intervient une fois par semaine dans chaque accueil périscolaire, le lundi à l'école maternelle et le mardi à l'école élémentaire de 17h00 à 18h00.

